

Facturation

- Ticket modérateur :
 - Retraités : Gratuit (en dehors de la pharmacie, les consommables, l'accompagnant, ainsi que toutes prestations externes facturées à la structure)
 - Actifs : Remise de 10% sur le TM (en dehors de la pharmacie, les consommables, l'accompagnant, ainsi que toutes prestations externes facturées à la structure)
- Tarif appliquer :
 - TNR (Tarif National de Référence) : cardiologie, oncologie et les actes forfaitaires ;
 - FMSAR (Fédération Marocaine des Sociétés d'assurances et de Réassurance) : **hospitalisation et chirurgie**
- Extra :
 - Chambre individuelle : 700 DH (400/MUPRAS, 300/patient)
 - Suite : -30% Sur le tarif normal
- Pharmacie :
 - Exonérée sauf en cas de dépassement ce dernier fera l'objet du paiement de la part du patient

174823

Mme NASRALLAH SARA :

N° Tel : 06 96 02 07 00

Email : s.nasrallah@mupras.ma

Mr. AITTALB ALI LAHCEN:

N° Tel : 06 66 20 08 88

Email : Laittalbali@mupras.com

174823



CASABLANCA, Le 2 octobre 2023

CL JERRADA OASIS
BD ABDERRAHIM BOUABID OASIS
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE TOTALE

Identifiant adhérent : 06414_1965-02-02_HASSAN

N/REF : 20232750024333

Adhérent : EL MOUSSAOUI HASSAN

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de SOUMYA ATMANI.

Nous vous prions de noter que cette prise en charge est valable à concurrence du montant total de* **19494.79 MAD**

Validité de prise en charge : du 02-10-2023 au 02-01-2024.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Center d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à SOUMYA ATMANI.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

Directeur MUPRAS

CONDITIONS ET MODALITÉS :

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
 - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
 - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
 - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
 - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé)
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.

* Pour information, la part adhérent : **4579.24 MAD**



Détaill acte	Mode de couverture	Nom Bénéf.	Pays	Qté.	Montant devis	Cotation	Remboursement mutuel
FORFAIT REANIMATION CNSS TNR CNOM/AMO	Aucun	ATMANI SOUMYA	Maroc	3	5 400,00 MAD	5 400,00 MAD	4 050,00 MAD
FORFAIT SOINS INTENSIFS CNSS TNR Y COMPRIS HONORAIRES	Aucun	ATMANI SOUMYA	Maroc	1	1 000,00 MAD	1 000,00 MAD	900,00 MAD
ECHOCARDIOGRAPHIE	Aucun	ATMANI SOUMYA	Maroc	1	650,00 MAD	60,00 MAD	540,00 MAD
ANGIO SCANNER THORAX	Aucun	ATMANI SOUMYA	Maroc	1	2 500,00 MAD	2 500,00 MAD	2 250,00 MAD
PHARMACIE HOSPITALISATION MEDICALE	Aucun	ATMANI SOUMYA	Maroc	1	2 048,84 MAD	2 048,84 MAD	1 639,07 MAD
REANIMATION (HONORAIRE)	Aucun	ATMANI SOUMYA	Maroc	3	4 500,00 MAD	150,00 MAD	2 700,00 MAD
HONORAIRE REANIMATEUR EN SOINS INTENSIF (2V2 PAR JOUR)	Aucun	ATMANI SOUMYA	Maroc	1	400,00 MAD	400,00 MAD	360,00 MAD
CONS. SPECIALISTE EN CLINIQUE	GC	ATMANI SOUMYA	Maroc	4	800,00 MAD	800,00 MAD	720,00 MAD
BIOLOGIE	HN	ATMANI SOUMYA	Maroc	1	2 195,95 MAD	1 996,00 MAD	1 756,48 MAD
		TOTAL			19 494,79 MAD		14 915,55 MAD